

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément à la directive CEE/91/155

Date d'impression: 02.03.2007

Date de révision : 02.03.2007

Version : 2.1

Désignation commerciale: **ATE Plastilube**

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Informations sur le produit

Désignation commerciale : ATE Plastilube
Société : **Continental Teves AG Co. oHG**
Guerickestrasse 7
60488 Frankfurt
Germany
+49-69-7603-1
+49-69-76 10 61
Personne de contact : Central Environment & Safety , Central Laboratory
Numéro de téléphone d'appel d'urgence : + 49 61 32 84 46 3

Utilisation

Utilisation(s) particulière(s) : Agent de polissage et de lubrification

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique

A base d'huile minérale

Composants dangereux

Pas de composants dangereux au sens de la Directive 2001/58/CE

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Indications de risque pour l'homme et l'environnement

Selon les Directives CE 67/548/CEE ou 1999/45/CE, n'est pas une substance ni une préparation dangereuse.

4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Eloigner du lieu d'exposition, coucher.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.

Inhalation : L'inhalation n'est pas considérée comme voie possible d'exposition.

Contact avec la peau : Laver à l'eau chaude et au savon.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément à la directive CEE/91/155

Date d'impression: 02.03.2007

Date de révision : 02.03.2007

Version : 2.1

Désignation commerciale: **ATE Plastilube**

-
- Contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact.
Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.
Demander conseil à un médecin.
- Ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui
montrer l'emballage ou l'étiquette.
Ne PAS faire vomir.
Rincer la bouche.
Avaler du "carbo absorbens".
-

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.
- Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Combinaison complète de protection contre les produits chimiques
- Autres informations : Procédure standard pour feux d'origine chimique.
En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
-

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.
- Conseils supplémentaires : Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes.
-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément à la directive CEE/91/155

Date d'impression: 02.03.2007

Date de révision : 02.03.2007

Version : 2.1

Désignation commerciale: **ATE Plastilube**

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Conseils pour une manipulation sans danger : Équipement de protection individuel, voir section 8.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Classe d'explosibilité de poussière : non applicable

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Pas de conditions spéciales de stockage requises.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Remarques : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition au poste de travail.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection des mains

Épaisseur des gants : > 1,0 mm
Temps de pénétration : 480 min
Directive : DIN EN 374
Matériel : Caoutchouc Naturel
Indice de protection : Classe 6

Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail.

Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur les propriétés des gants de protection indiqués ci-dessus en matière de résistance aux produits chimiques.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément à la directive CEE/91/155

Date d'impression: 02.03.2007

Date de révision : 02.03.2007

Version : 2.1

Désignation commerciale: **ATE Plastilube**

-
- Protection des yeux : En cas de risque de giclement - porter des lunettes de protection.
- Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues
- Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.
-

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

- Forme : pâte
- Couleur : brun
- Odeur : caractéristique

Données de sécurité

- Point d'éclair : > 100 °C
Méthode: DIN 53213
- Densité : 0,9 g/cm³
à 20 °C
- Solubilité : insoluble
-

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Matières à éviter : Oxydants forts
- Produits de décomposition dangereux : Dioxyde de carbone (CO₂)
Monoxyde de carbone
oxydes d'azote (NO_x)
- Réactions dangereuses :
- Stabilité:
Pas de décomposition en utilisation conforme.
-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément à la directive CEE/91/155

Date d'impression: 02.03.2007

Date de révision : 02.03.2007

Version : 2.1

Désignation commerciale: **ATE Plastilube**

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- Toxicité aiguë par voie orale : donnée non disponible
- Toxicité aiguë par inhalation : donnée non disponible
- Autres informations : L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Information supplémentaire sur l'écologie

- Halogènes organiques (AOX) : pas inclu
- Information écotoxicologique supplémentaire : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- Information concernant l'élimination et l'emballage : Elimination:
Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.
- Code de déchet CE: CED : Code de déchet (produit non utilisé) :
130208, autres huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification
- Code de déchet (produit utilisé) :
130208, autres huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport par route

- *ADR / GGVS:*
Réglementation: Marchandise non dangereuse
- *RID / GGVE:*
Réglementation: Marchandise non dangereuse

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément à la directive CEE/91/155

Date d'impression: 02.03.2007

Date de révision : 02.03.2007

Version : 2.1

Désignation commerciale: **ATE Plastilube**

16. AUTRES INFORMATIONS

Autres informations

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.
